



Paris, le 12 juin 2023

APPEL À COTISATION FÉDÉRALE Saison 2023-2024

Comité Départemental de : PARIS

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) : _____
(à compléter)

Nom du club : _____
(à compléter)

Conformément à l'Assemblée Générale de votre Comité Départemental qui s'est tenue le 13 décembre 2022, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2023/2024 de la somme suivante à déterminer en fonction de votre nombre de licenciés sur la saison 2022-2023 :

Nombre de licenciés Saison 2022-2023	3 à 10	11 à 50	+ de 50
Montant de la cotisation	100 €	165 €	250 €

Date limite de paiement : 10 septembre 2023

Par chèque, à l'ordre de : Ligue régionale IDF de karaté



À envoyer obligatoirement avec ce courrier complété à :

Ligue Régionale IDF de karaté – 2 bis rue Henri Regnault 75014 Paris